

Hôtel de Lassay - Palais Bourbon

DEUX FAUX JUMENTS

DÉSORMAIS FORTUNÉ, le marquis de Lassay peut établir un hôtel à la hauteur de sa nouvelle condition. Heureuse coïncidence, son envie d'une nouvelle demeure répond à celle, identique, de sa protectrice la duchesse de Bourbon : lassée du «vieil» hôtel familial situé aux abords du Luxembourg, celle-ci se laisse convaincre par son confident d'acquérir en 1720 un vaste terrain en bord de Seine. Si vaste qu'elle se laissera tout aussi facilement convaincre d'en rétrocéder au marquis une importante partie "en récompense de ses services". Deux palais jumeaux symboliseront le doux lien d'amitié qui les unit.

Grand amateur d'art, réceptif aux modes de son temps, le marquis de Lassay obtient un blanc-seing de sa bienfaitrice pour superviser plans et travaux. L'Italie dictant les canons de l'époque, il fait appel à l'architecte Giardini pour réaliser une première ébauche. Les plans que ce dernier suggère offrent un exemple quasi parfait des maisons de plaisance «à l'italienne» en vogue à l'aube du règne de Louis XV.

L'Hôtel de Lassay est l'un des tout premiers bâtiments français dont l'ornementation emprunte au style rocaille.





Priorité absolue est donnée à la légèreté : à la manière du Trianon, les deux palais sont construits de plain-pied, loin des imposants hôtels à deux ou trois niveaux que la noblesse parisienne s'astreignait encore à construire. Autre audace, l'absence de toute colonnade : à l'opposé des préceptes architecturaux du règne de Louis XIV, dont la colonnade du Louvre constitue l'archétype, - faisant écrire à l'architecte Blondel que «la colonne donne la mesure et la règle à tout le reste» -, les façades ne sont rythmées que par une succession de larges et élégantes fenêtres. Audace toujours, avec l'ornementation des clefs de fenêtres empruntée au style rocaille : aux très classiques trophées, carquois, palmes et raisins, thématiques chères au siècle de Louis XIV, viennent s'ajouter en effet des motifs de coquille Saint-Jacques et d'huître.

Cependant, si la Régence permet bien des libertés architecturales, voire des audaces de mœurs, il est une règle qu'un marquis se doit d'observer à l'égard d'une duchesse de sang royal : le respect du rang. Les traités d'architecture de

l'époque sont sur ce point formels : tout édifice se doit d'être « assorti à la naissance des personnes qui font bâtir ». Si le Palais Bourbon et l'Hôtel de Lassay se répondent dans leur aspect général comme dans nombre de leurs détails, une inégalité est soigneusement entretenue entre les deux bâtiments. 40 toises de large pour le Palais ducal (environ 80 mètres), 25 seulement pour celui du marquis; profusion de bas-reliefs et de frontons pour l'un, austérité relative de la décoration pour l'autre... Une inégalité que l'on retrouve dans les entours de chaque bâtiment : si le visiteur qui pénètre au Palais Bourbon doit passer par une avant-cour majestueuse précédée de deux pavillons massifs, celui de l'Hôtel de Lassay empruntera une simple allée arborée, courant du porche au perron. Cette « similitude inégalitaire » frappe évidemment les observateurs de l'époque. Dans sa « Description historique de la ville de Paris », Piganiol de la Force souligne ainsi en 1742 que « l'Hôtel de Lassay est en petit ce que le Palais Bourbon est en grand ».

Mais cette inégalité est-elle vraiment au désavantage de l'Hôtel de Lassay ? Par son équilibre, par la sobriété de sa décoration, le plus modeste des deux hôtels ne réalise-t-il pas mieux que son imposant voisin l'intention de légèreté qui avait animé Giardini ? Le grand Voltaire lui-même ne s'y trompe guère, qui note non sans malice que l'Hôtel de Lassay « par sa situation, ses proportions et ses embellissements est digne du maître aimable qui l'occupe. »

Non sans malice, Voltaire relève que le petit Hôtel de Lassay “par ses proportions et ses embellissements, est digne du maître aimable qui l'occupe...”

Comme si elle souhaitait rendre hommage à leurs premiers occupants, l'Histoire ne cessera de perpétuer l'idylle entre les deux palais. En 1768, le petit-fils de la duchesse de Bourbon, huitième prince de Condé, rachète l'Hôtel de Lassay, réunissant ainsi les deux bâtiments dans le même patrimoine. C'est encore ensemble qu'ils seront déclarés biens de la Nation en 1791. Et lorsque le Corps législatif remplace le Conseil des Cinq-Cents au Palais Bourbon, il faut peu de temps au président de la nouvelle assemblée pour obtenir, dès 1804, le droit de résider à Lassay.

Même le retour des Bourbon puis des Orléans ne parviendra pas tout à fait à désunir les deux Palais. En 1814, c'est ensemble que les deux biens seront restitués au prince de Condé, qui loue à l'Etat le Palais Bourbon, afin que les députés puissent continuer à y siéger, pour se réserver un temps l'usage personnel de Lassay. Séparation de courte durée : dès 1832, l'État loue l'hôtel pour y loger le président de la Chambre des députés, avant de l'acquérir définitivement en 1843. En 1848, enfin, l'inauguration de la galerie des fêtes par Armand Marrast, président de l'Assemblée de la II^{ème} République, scelle définitivement le sort des deux palais. L'Hôtel de Lassay rejoint ainsi les rangs du Palais du Luxembourg, de l'Hôtel de Matignon ou du Palais de l'Élysée, en tant que symbole architectural de l'Ancien Régime subsistant à l'ombre des fastes républicains.



Le Palais Bourbon et l'Hôtel de Lassay côté cour au XVIII^{ème} siècle.
Au-delà des ressemblances, l'Hôtel de Lassay reste de dimension modeste tandis que le Palais Bourbon a la stature imposante d'un véritable palais ducal.

